

Familles BAUDIN & DUVAL (archives notariales & judiciaires)

Famille BAUDIN	1
Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Anne BAUDIN le 13 janvier 1636	1
Contrat de mariage entre Jean BAUDIN & Claude DUVAL le 6 août 1645	2
Déposition de Jean BAUDIN du 24 juillet 1649.....	3
Inventaire après décès de Jean BAUDIN du 25 février 1650	4
Inventaire après décès de Magdeleine DIONIS, veuve BAUDIN, du 15 juillet 1658	7
Tuition de MAILLY du 15 juin 1673.....	9
Clôture de l'inventaire après décès de Claude BAUDIN du 14 avril 1684.....	10
Tuition LUCE du 5 mai 1687.....	11
Tuition du CHESNOY du 3 juin 1694	12
Avis du CHESNOY du 22 juillet 1695	13
Avis DUCHESNOY du 26 septembre 1696	14
Famille PESSET (alliée à la famille BAUDIN)	15
Inventaire après décès de Marie BAUDIN du 18 juin 1657	15
Avis FERRAND du 22 décembre 1682	16
Tuition & avis FERRAND du 28 novembre 1684	17
Avis FERRAND du 23 février 1685	18
Subrogation de tuteur & avis FERRAND du 15 décembre 1685.....	19
Inventaire après décès de Michel PESSET du 18 décembre 1685	20
Avis FERRAND & PESSET du 14 mars 1686.....	22
Famille DUVAL	23
Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Marie Magdeleine DUVAL le 28 janvier 1663	23
Également & partage entre les héritiers de Nicolas DUVAL du 24 décembre 1673	24
Tuition DUVAL du 2 juillet 1683	25
Tuition LAMAQUE du 8 mai 1691	26
Avis LAMAQUE du 16 septembre 1705	27
Avis THOMIN du 16 juillet 1706	28
Interdiction THOMIN, veuve OURSEL du 21 février 1716	29
Avis THOMIN du 10 février 1719	30

Les familles BAUDIN & DUVAL sont deux familles bourgeoises alliées entre elles & avec la famille DIONIS, établies à Paris dès le début du 17^{ème} siècle.

A l'exception des actes notariés dont les références sont indiquées, les actes transcrits dans ce fichier proviennent des registres de tutelles ou de clôtures d'inventaires après décès, & sont indexés dans la base des patronymes parisiens : <http://www.famillesparisiennes.org/patro/a.html>

La plupart des familles & personnes citées dans ces actes figurent dans la base du transcripteur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Famille BAUDIN

Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Anne BAUDIN le 13 janvier 1636 ¹

Furent présents honorable homme Jehan BAULDIN, marchand bourgeois de Paris, demeurant au faubourg Saint Jacques, paroisse Saint Jacques St Philippe, & Magdeleine DYONIS, sa femme, qu'il a autorisée, stipulant [en cette partie] pour Anne BAULDIN, leur fille, à ce présent et de son consentement, d'une part ; & Pierre DIONYS, Me menuisier à Paris, demeurant au faubourg St Germain des Prés en l'hôtel de Luxembourg, paroisse St Sulpice, fils de feu François DIONYS, vivant aussy Me menuisier à Paris, & Anne PIQUET, sa femme, pour luy et en son nom d'autre part ; lesquelles parties [...] & assistées, savoir :

De la part du dit Pierre DYONIS :

- *honorable Paul JOBELOT, Me menuisier à Paris, oncle à cause de Magdeleine PIQUET, sa femme, subrogé tuteur et curateur du dit DYONIS,*
- *Geneviève PIQUET, veuve de feu Guillaume DYONIS, tante,*
- *Jehan LANGLACE, aussy Me menuisier, cousin germain à cause de sa femme,*
- *François DYONIS, frère, et Clément GOFFREVILLE, aussy frère utérin,*

Et de la part du dit BAULDIN :

- *sa femme & leur fille,*
- *Laurent BERTHAULT, Me boulanger, bourgeois de Paris, beau-frère du dit BAULDIN à cause de sa femme, & oncle de la dite fille,*
- *Nicolas BAULDIN, aussy Me boulanger, bourgeois de Paris, oncle paternel de la dite Anne BAULDIN,*
- *François MORICEAU, Me menuisier, bourgeois de Paris, beau-frère de la dite Anne BAULDIN,*
- *Nicolas T..., marchand de vin, cousin à cause de sa femme,*
- *Me Claude [MAUGET], abbé de St Ambroise [...],*
- *Me François R..., chanoine de l'église de Paris & curé de la dite paroisse St Jacques St Philippe, ²*
- *noble homme Louis GOULLIN, avocat en parlement,*
- *Me Barnabé GOULLIN, procureur en parlement,*
- *Anne & [...],*
- *François MORICEAU, cousin du dit Pierre DYONIS ³*

Reconnurent & confessèrent avoir fait [les traité & pacte] de mariage qui ensuivent : c'est à savoir que le dit BAULDIN & sa femme ont promis & promettent donner la dite Anne BAULDIN, leur fille, par nom & loy de mariage au dit Pierre DYONIS, qui de sa part la promet prendre à femme & épouser & en faire la solennité en face de [notre] mère Ste Église aussitôt que faire se pourra [...] ; en faveur duquel futur mariage pour y parvenir les dits BAULDIN & sa femme s'obligent l'un pour l'autre solidairement sans [...]

¹ Contrat devant Me MONROUSSEL : ET/CIX/162

² Renvoi au bas de la première page du contrat.

³ Ce dernier témoin est problématique à plus d'un titre :

- pourquoi François MAURICEAU se trouve-t-il dans la liste des témoins de l'épouse plutôt que dans celle de l'époux ?
- comment François MAURICEAU peut-il être cousin de Pierre DIONIS ?
- faut-il vraiment distinguer deux François MAURICEAU, alors qu'on ne trouve qu'une seule signature à la fin du contrat ?

**Contrat de mariage entre Jean BAUDIN & Claude DUVAL
le 6 août 1645 ¹**

Par devant les notaires gardes notes du Roy en son Châtelet de Paris soussignés furent présents en leurs personnes Jean BAUDIN, commissaire contrôleur juré de bois à Paris & maître chandelier en suif, demeurant au faubourg Saint Jacques, grande rue du dit lieu, paroisse Saint Jacques & Saint Philippe, pour luy d'une part,

honorables hommes Nicolas du VAL, maître boulanger & aussi commissaire contrôleur juré de bois à Paris, & Claude FOURNIER, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, en leurs noms & comme stipulant en cette partie pour Claude du VAL, leur fille, à ce présente & de son consentement, demeurant au dit faubourg & dite paroisse, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence par l'avis & du consentement & assistées, savoir le dit BAUDIN :

- *honorables hommes Jean BAUDIN, maître chandelier en suif, bourgeois de Paris, & Magdeleine DIONYS, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, ses père & mère,*
 - *honorables hommes François MORICEAU, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, beau-frère, & Magdeleine BAUDIN, sa femme,*
 - *Pierre DIONYS, [...] menuisier, bourgeois de Paris, beau-frère, & Anne BAUDIN, sa femme,*
 - *Michel PESSET, commissaire [...] & juré mouleur de bois à Paris, aussi beau-frère, Marie BAUDIN, sa femme,*
 - *[...]*
- & de la part des dits du VAL, sa femme, & de leur dite fille :*
- *Gilles du VAL, frère de la dite fille,*
 - *honorables hommes Nicolas CHEVALIER, maître serrurier, bourgeois de Paris, & Françoise du VAL, sa femme, sœur de la dite future épouse,*
 - *Thomas du VAL, maître boulanger à Paris, [demeurant] au dit faubourg, oncle paternel,*
 - *[...]*

¹ Contrat devant Me RICORDEAU : MC/ET/CIX/180

**Déposition de Jean BAUDIN
du 24 juillet 1649**

Jean BAUDIN, Me chandelier à Paris, natif de Paris, y demeurant faubourg Saint Jacques, paroisse St Jacques du Haut Pas, âgé de 32 ans, après serment fait par lui de dire vérité,

a dit que mardi dernier ¹ sur les 5 heures & demie, étant en la place de Grève ², il vit plusieurs personnes à luy inconnues, qui étaient proches de la croix ³, étant armées de crocs, bâtons & pierres, qui disaient entre eux : ne démordons point, tenons bon quand les archers viendront & qu'ils tireront ; il ne peut y en avoir plus de 3 ou 4 de tués, il n'importe ; & s'étant lui déposant retiré en un autre endroit de la place de Grève plus éloigné, il vit les dits hommes à luy inconnus qui ôtaient l'échelle de la potence & la [...] incontinent après ; & survint grande quantité de monde du côté de la rue de [...], ayant en mains des épées, pierres & bâtons, qui s'approchèrent d'une potence plantée en la place de Grève, de laquelle ils ôtèrent l'échelle qu'ils rompirent & [jetèrent] la potence par terre ; laquelle fut portée par plusieurs personnes, parmi lesquelles étaient un nommé Quantin dit Fourmes ; & fut incontinent après jeté dans la rivière ; & peu de temps après, la charrette de l'exécution fut apportée en la dite place de Grève par plusieurs personnes ; & vit encore le dit Quantin avec un autre [...] passé un bâton dans une des roues de la dite charrette, laquelle ils roulèrent vers la rivière, où l'on porta incontinent après le corps de la dite charrette, laquelle fut portée par plusieurs personnes, parmi lesquelles était le dit Quantin dit Fourmes, lequel portait un des timons d'icelle sur son épaule, qui la portèrent dans la rivière vers la [...] ; qui est tout ce qu'il a dit savoir.

Lecture faite au dit BAUDIN de sa déposition, qu'il a dit contenir vérité, & a signé.

J. BAUDIN

¹ *Le mardi 20 juillet 1649 fut sauvé par les écoliers de Paris un bon homme imprimeur, qu'on menait pour être pendu en Grève, cause qu'il avait imprimé quelque chose contre Mazarin.*

M. La Borde dans son ouvrage : Le Palais Mazarin attribue à Blot une mazarinade — trop célèbre — datée de 1649 La Custode de la Reine qui dit tout. Cette mazarinade dénuée totalement de sel et d'esprit, et d'ailleurs à peu près inintelligible, ne peut être de Blot. Elle est rimée en dépit du bon sens et sa versification est telle qu'il serait impossible de la remettre debout ; certains vers ont quinze pieds et on ne pourrait en supprimer un seul sans altérer le sens. L'auteur est vraisemblablement le maître imprimeur Claude Morlot qui, ayant été surpris imprimant ce libelle, fut condamné à être pendu par arrêt de la Cour de Parlement du 20 juillet 1649. Morlot eut la chance d'échapper au châtement du crime de lèse-majesté : Au moment où il sortait de la Conciergerie pour être mené en Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs, qui se trouvaient à la porte du Palais, chargèrent brusquement les archers à coups de pierres, criant : sus aux Mazarins ; ils furent secondés par les gens de boutiques du quartier, de sorte que Morlot se trouva libéré dans la Cour du Palais. Plusieurs archers reçurent quelques blessures et leur chef, le sieur Le Grain, lieutenant criminel, qui les commandait, eut assez de peine à se sauver.

² *Ancienne appellation de l'actuelle place de l'Hôtel de Ville.*

³ *Au sud de la place de Grève s'élevait une croix, devant laquelle les condamnés faisaient leur repentance et leur prière. Un gibet était dressé en permanence au centre.*

**Inventaire après décès de Jean BAUDIN
du 25 février 1650 ¹**

L'an 1650, le 25^{ème} jour de février, 8 heures du matin,

- *à la requête de honorable femme Magdeleine DIONIS, veuve de honorable homme Jean BAUDIN, vivant Me chandelier en suif à Paris, bourgeois de la dite ville, contrôleur des quantités de bois entrant en la dite ville et faubourg de Paris, & dizainier du faubourg Saint Jacques ², y demeurant grande rue du dit lieu, paroisse Saint Jacques Saint Philippe, tant en son nom à cause de la communauté d'entre le dit défunt et d'elle, que comme tutrice de Barnabé BAUDIN, leur fils, âgé de 23 ans ou environ,*
- *en la présence d'honorable homme Jean BAUDIN, aussy Me chandelier en suif, bourgeois de Paris, juré contrôleur mouleur de bois en la dite ville, demeurant au dit faubourg, tant en son nom de son chef que comme subrogé tuteur du dit mineur,*
- *de honorable homme François MAURICEAU, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de luy et de défunte Magdeleine BAUDIN, jadis sa femme, et encore le dit MAURICEAU comme créancier de la succession et communauté du dit Jean BAUDIN, demeurant dans l'enclos du palais d'Orléans*
- *de honorable homme Pierre DIONIS, Me menuisier et bourgeois de Paris, y demeurant en la place de l'ancien marché aux chevaux, paroisse Saint Roch, Anne BAUDIN, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, en leur nom à cause d'elle et aussy comme créancier d'iceluy défunt et de la dite communauté,*
- *de honorable homme Michel [PESSET], Me chandelier en suif, bourgeois de Paris, & aussy juré contrôleur mouleur des bois de la dite ville, y demeurant rue de la vieille cordonnerie, paroisse Saint Germain de l'Auxerrois, & Marie BAUDIN, sa femme, qu'il a autorisée à cet effet pareillement en leur nom à cause d'elle ;*

Les dits Jean, Barnabé, Anne & Marie BAUDIN, frères & soeurs, & les dits enfants mineurs du dit MAURICEAU et de la dite défunte Magdeleine BAUDIN, iceux mineurs par représentation de leur dite défunte mère, tous présomptifs héritiers d'iceluy défunt Jean BAUDIN, leur père & aïeul des dits enfants mineurs d'iceluy MAURICEAU, à la conservation des droits des parties [...]

¹ Me RICORDEAU : MC/ET/CIX/223

² La ville de Paris est divisée en quartiers & chaque quartier en dizaines (Dictionnaire de l'Académie – 1694)

Ensuivent les titres & papiers

Item l'acte de tutelle par lequel la dite veuve BAUDIN est élue tutrice au dit Barnabé BAUDIN sur conseil de ses parents, et le dit Jean BAUDIN pour son subrogé tuteur, homologué par sentence de monsieur le bailli du Palais le 18^{ème} jour du présent mois ; inventorié.... 1

Item un autre contrat passé par devant de ST VAAST et de MONROUSSEL, notaires, le 27^{ème} jour de mars 1737, par lequel appert Laurent BERTHAULT & Pierrette LE FEBURE, sa femme, avoir vendu au dit défunt BAUDIN une maison [...] appartenant à icelle, sise au dit faubourg Saint Jacques, [...] 4

Item la lettre de provision de l'office de contrôleur des quantités de marchandises de bois arrivant en cette ville & faubourgs de Paris [...] en date du 18^{ème} jour de juin 1746 signée sur le repli par LE ROY..... 14

Item une expédition en papier du contrat de mariage d'entre le dit François MAURICEAU et la dite défunte Magdeleine BAUDIN passé par devant de SAINT VAAST et le dit de MONROUSSEL le 14^{ème} jour de janvier 1629, aux clauses et conditions passées [...] ; en faveur du mariage, le dit défunt BAUDIN & la dite Magdeleine DIONIS, sa femme, [...] ; inventorié..... 15

Item une autre expédition du contrat de mariage d'entre le dit Pierre DIONIS et la dite Anne BAUDIN passé par devant les dits de SAINT VAAST et de MONROUSSEL le 13^{ème} jour de janvier 1636, au bas duquel est la quittance de dot de la dite Anne BAUDIN montant à 1 800 livres, savoir 1 500 livres en deniers comptants & 300 livres en meubles, comme le [con...] la dite quittance en date du 14^{ème} jour de mai au dit an ; inventorié..... 16

Item une autre expédition du contrat de mariage d'entre le dit PESSET et la dite Marie BAUDIN passé par devant LE VASSEUR & LORIMIER, notaires au dit Châtelet, le 3^{ème} juin 1640, au bas duquel sont les quittances [...] montant pour le regard de dot de la dite Marie BAUDIN à la somme de 3 000 livres reçue par le dit défunt BAUDIN & sa femme, ainsy que le [con...] la dite quittance en date du 23^{ème} juin 1640 passée par devant les dits RICORDEAU & LORIMIER ; inventorié..... 17

Item une autre expédition du contrat de mariage d'entre le dit Jean BAUDIN fils et Claude DUVAL, sa femme, passé par devant QUARRE et le dit RICORDEAU, notaires, le 6^{ème} août 1645, au bas duquel est la quittance de dot de la dite Claude DUVAL ; avec lequel contrat est attachée une expédition en papier d'une quittance passée par devant CARTIER et le dit RICORDEAU, notaires, le 15^{ème} mars au dit an 1645, par laquelle appert le dit Jean BAUDIN fils avoir reçu du dit Jean BAUDIN, son père, & de la dite Magdeleine DIONIS la somme de 3 000 livres en avancement d'hoirie sur leurs successions futures ; inventoriés l'un comme l'autre..... 18

Par lesquels contrats de mariage des dits MAURICEAU, Pierre DIONIS, Michel PESSET, par la dite quittance du dit jour 15^{ème} mars 1645 a été [...] stipulé que le survivant des dits Jean BAUDIN & Magdeleine DIONIS jouirait sa vie durant de la part qui pourrait leur appartenir par le décès du premier décédé des dits père & mère, ainsy qu'il est [...] spécifié par les dits contrats & quittances

Item un contrat passé par devant [...] & le dit RICORDEAU, notaires, le 5^{ème} jour de décembre 1649, qui est une fondation faite par le dit défunt BAUDIN en la dite église Saint Jacques Saint Philippe d'une messe basse & deux services, par laquelle fondation le dit sieur MAURICEAU a aussy fondé deux services, moyennant la somme de 1 600 livres, savoir 1 200 livres pour le dit défunt BAUDIN & le dit MAURICEAU 400 livres ; au bas de laquelle fondation est la quittance des dites sommes passée par devant les dits notaires les susdits jour

& an ; lequel contrat de fondation est une copie d'une quittance justificative de l'employ des dits deniers ; inventorié le dit contrat de fondation pour le tout 23

Item le contrat de mariage d'entre le dit défunt BAUDIN et la dite Magdeleine DIONIS, étant en deux feuillets de papier contenant 4 rôles en date du 25^{ème} mai 1603, signé enfin DIONIS, Jean LEGAY, Jean BAUDIN, Jean PIQUET, marque de Nicolas LEGAY, marque de la femme du dit DIONIS, aux clauses et conditions [...] ; en bas duquel est une quittance sous seing privé signée Jean BAUDIN en date du 23 juin 1606 de la somme de 600 livres reçue par le dit Jean BAUDIN du dit Pierre DIONIS¹, par le moyen de laquelle quittance toutes autres quittances précédentes sont [déclarées] nulles ; inventorié 24

Item une expédition en papier signée [...], datée au commencement du 7 septembre 1623, du partage fait entre le dit défunt BAUDIN & feu Nicolas BAUDIN², par lequel il appert que la dite maison du Roy des jardiniers, sise au dit faubourg St Jacques, est échue au dit défunt BAUDIN, le dit partage par devant [...], bailli du Palais ; inventorié 25

Item une expédition en papier d'une quittance passée par devant les dits de ST VAAST & de MONTROUSSEL le 21^{ème} jour de juin 1629, par laquelle appert le dit Nicolas BAUDIN avoir reçu du dit défunt Jean BAUDIN la somme de 600 livres pour soulte du dit partage, comme [...] la dite quittance ; inventorié 26

Item plusieurs cahiers de papier attachés ensemble contenant le compte rendu par le dit défunt Jean BAUDIN au dit Nicolas BAUDIN, présenté au bailliage du Palais le 6^{ème} octobre 1623, clos le 26 mai 1624, par la clôture duquel le dit défunt Nicolas BAUDIN se voit [déclaré] reliquataire [...] de la somme de 988 livres [...] ; inventorié 27

¹ Pierre DIONIS est sans doute le père de Magdeleine, épouse BAUDIN.

² Frère de Jean & oncle d'Anne, témoin au mariage de Pierre DIONIS & Anne BAUDIN en 1636.

**Inventaire après décès de Magdeleine DIONIS, veuve BAUDIN,
du 15 juillet 1658¹**

L'an 1658 le 15 jour de juillet après midi,

- *à la requête de honorable homme Jean BAUDIN, marchand chandelier, commissaire contrôleur juré mouleur de bois à Paris, y demeurant au faubourg Saint Jacques, [...] de la dite paroisse Saint Jacques Saint Philippe, en son nom,*
- *de Pierre DYONIS, maître menuisier, bourgeois de Paris, y demeurant dans la place de l'ancien marché aux chevaux, paroisse St Roch, Anne BAUDIN, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, à cause d'elle,*
- *François MAURICEAU, garde meubles de madame la duchesse d'Orléans, bourgeois de Paris, demeurant à St Germain des Prés dans l'enclos du palais d'Orléans, au nom et comme tuteur de Christophe, Jacques, François, Nicolas, Pierre & Magdeleine MAURICEAU, enfants de luy & de défunte Magdeleine BAUDIN, jadis sa femme ; de Me Paul [MAUTER], procureur en la cour de parlement, y demeurant rue du [...], paroisse St Étienne du Mont, à cause de Marie Magdeleine MAURICEAU, sa femme ; de Nicolas DELESPINE, [architecte...], paroisse St Roch, à cause de Élisabeth MAURICEAU, sa femme ; les dites Marie Magdeleine & Élisabeth MAURICEAU [...] aussy enfants du dit MAURICEAU & de la dite défunte Magdeleine BAUDIN, jadis sa femme,*
- *& de Michel [PESSET], commissaire contrôleur juré mouleur de bois à Paris, y demeurant rue vieille cordonnerie, paroisse St Germain l'Auxerrois, au nom & comme tuteur de Magdeleine, Marie, Michel & Pierre PESSET, ses enfants mineurs de luy & de défunte Marie BAUDIN, leur mère, jadis sa femme,*
- *& encore le dit [Jean] BAUDIN, subrogé tuteur de Angélique BAUDIN, [mineure], fille de défunt Barnabé BAUDIN & de Angélique THOMAS, jadis sa femme, à présent sa veuve, qui est demeurant en la [ville] de Brouage ;*

les dits Jean BAUDIN de son chef, Anne BAUDIN aussy de son chef ; Christophe, Jacques, Françoise, Nicolas, Pierre, Magdeleine, Marie Magdeleine, femme du dit MOTET, & Élisabeth MAURICEAU, femme du dit DELESPINE, [...] par représentation de la dite défunte Magdeleine BAUDIN, leur mère, les dits Magdeleine, Marie, Michel & Pierre PESSET mineurs, aussy par représentation de la dite défunte Marie BAUDIN, leur mère, & la dite Angélique BAUDIN mineure, pareillement par représentation du dit défunt Barnabé BAUDIN, son père, tous habiles à se dire & porter héritiers de défunte Magdeleine DYONIS, au jour de son décès veuve de défunt honorable homme Jean BAUDIN, vivant maître chandelier & bourgeois de Paris, [...]

¹ Me RICORDEAU : MC/ET/CIX/225

Le 26^{ème} jour d'octobre 1658¹ après midi sont comparus par devant les notaires soussignés les dits :

- *Jean BAUDIN, en son nom ;*
- *Pierre DIONIS & Anne BAUDIN, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, à cause d'elle ;*
- *François MAURICEAU, au nom et comme tuteur de Christophe, François, Nicolas, Pierre & Magdeleine MAURICEAU, enfants de luy et de défunte Magdeleine BAUDIN, jadis sa femme ; Jacques MORICEAU, majeur ; Me Paul [MOTET], procureur en Parlement, à cause de Marie Magdeleine MORICEAU, sa femme ; Nicolas DELESPINE, architecte, à cause d'Élisabeth MORICEAU, sa femme ; Marie Magdeleine et Élisabeth MORICEAU, aussy enfants du dit François MORICEAU et de la dite Magdeleine BAUDIN ;*
- *Michel [PESSET], au nom et comme tuteur de Magdeleine, Marie, Michel & Pierre [PESSET], ses enfants et de défunte Marie BAUDIN, jadis sa femme ;*
- *Angélique THOMAS, veuve de feu Barnabé BAUDIN, au nom et comme tutrice d'Angélique BAUDIN, fille mineure du dit défunt et d'elle, de présent en cette ville de Paris, logée au faubourg St Jacques, en la maison du dit Jean BAUDIN, son beau-frère ;*

Tous héritiers de défunt Jean BAUDIN et de défunte Magdeleine DIONIS, jadis sa femme [...]

¹ Transcription partielle d'une pièce annexée à l'inventaire après décès.

Tuition de MAILLY du 15 juin 1673

Par devant nous notaires royaux héréditaires au bailliage de Vermandois demeurant à Reims soussignés, furent présents :

- *Me Rémy de MAILLY, avocat au parlement demeurant au dit Reims, aïeul paternel des mineurs ci après nommés,*
- *Me Nicolas LEFEBVRE, conseiller du Roy, assesseur en la marchandise de Reims, y demeurant, cousin au 4^{ème} degré des dits mineurs,*
- *& Me Jean TESTELET, maître chirurgien demeurant au dit Reims, cousin au 3^{ème} degré des dits mineurs ;*

lesquels ont fait & constitué leur procureur Me _____, procureur au Châtelet de Paris, auquel ils ont donné pouvoir [...] en leurs noms comparoir par devant Monsieur le prévôt de Paris ou Monsieur son lieutenant civil à l'assemblée de Paris de Marie Andrée de MAILLY, âgée de 3 ans ou environ, & de Nicolas de MAILLY, âgé de 16 mois ou environ, enfants mineurs de Me Rémy de MAILLY, Me chirurgien à Paris, & de défunte Marie BAUDIN, jadis sa femme, leurs père & mère, [...]

qu'ils sont d'avis que le dit Rémy de MAILLY soit élu tuteur aux dits mineurs, ses enfants, & pour leur subrogé tuteur, la personne de Nicolas BAUDIN, marchand bourgeois de Paris, leur oncle maternel ;¹

¹ Nicolas BAUDIN est peut-être mort vers novembre 1680 : cf. l'inventaire après décès de Me MALINGRE le 27 novembre 1680.

**Clôture de l'inventaire après décès de Claude BAUDIN
du 14 avril 1684**

Est comparu Claude LUCE, maître pâtissier, bourgeois de Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & défunte Claude BAUDIN, sa femme, que comme tuteur de leurs enfants mineurs, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, de leur mère ; lequel, en l'absence de Jean BAUDIN, maître chandelier à Paris, subrogé tuteur des dits mineurs, a affirmé que l'inventaire fait à sa requête par devant BOURSIER & DIONIS, notaires à Paris, le 23 mars dernier est véritable ; & icelui tenu pour clos.

Tuition LUCE du 5 mai 1687

L'an 1687 le 5^{ème} jour de mai, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis des enfants mineurs de Claude LUCE, maître pâtissier, bourgeois de Paris, & de défunte Claude BAUDIN, sa femme, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur aux dits mineurs à l'effet du partage ou à la licitation des biens des successions de défunts Jean BAUDIN & Claude DUVAL, sa femme, aïeux des dits mineurs, à savoir :

- *le dit LUCE, père,*
 - *Pierre SURENNE, marchand de chevaux, cousin germain paternel,*
 - *Jacques SURENNE, aussi marchand de chevaux, cousin germain paternel,*
 - *Nicolas [FINOT], marchand pâtissier, cousin germain paternel,*
 - *Charles [T...], maître pâtissier, oncle paternel,*
 - *Jean BAUDIN, maître chandelier, oncle maternel,*
 - *Jacques BAUDIN, maître sculpteur, oncle maternel,*
 - *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois, oncle maternel,¹*
 - *& Jacques DUCHESNOY, maître sculpteur, oncle maternel,²*
- tous par Me Florentin [...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...]*

¹ Nicolas DUVAL, frère de Claude, n'est pas un oncle, mais un grand-oncle.

² A cause d'Élisabeth BAUDIN, sa femme.

Tuition du CHESNOY du 3 juin 1694 ¹

L'an 1694 le 3^{ème} jour de juin, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jacques, âgé de 13 ans, & Valentin du CHESNOY, âgé de 7 ans, enfants mineurs de défunt Jacques du CHESNOY, vivant maître sculpteur & marbrier à Paris, & Élisabeth BAUDIN, sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *la dite veuve du CHESNOY, mère, ²*
- *Roch du CHESNOY, huissier du cabinet de Monsieur fils de France, duc d'Orléans, oncle paternel,*
- *Pierre DRIEU, maître marbrier, aussi oncle paternel à cause de [Marguerite] du CHESNOY, sa femme,*
- *Jean BAUDIN, maître chandelier, oncle maternel, ³*
- *Jacques BAUDIN, marbrier ordinaire des bâtiments du Roy, aussi oncle maternel,*
- *Claude LUCE, maître pâtissier à Paris, aussi oncle maternel à cause de feu Claude BAUDIN, sa femme, ⁴*
- *& Antoine GIRARDIN, sculpteur de Madame de GUISE, ami,*

tous par Me Pierre de [MO...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration
[...]

¹ Inventaire après décès de Jacques du CHESNOY le 30 juin 1694 par Me DIONIS l'aîné.

² Contrat de mariage entre Jacques du CHESNOY & Élisabeth BAUDIN le 7 avril 1680 devant Me DIONIS.

³ Jean BAUDIN est sans doute le fils de Jean & Claudine DUVAL.

⁴ Claude BAUDIN est décédée vers mars 1684 : cf. l'inventaire après décès de Me DIONIS le 23 mars 1684.

Avis du CHESNOY du 22 juillet 1695

L'an 1695 le 22 juillet, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jacques du CHESNOY, fils mineur de défunt Jacques du CHESNOY, vivant maître marbrier à Paris, & d'Élisabeth BAUDIN, sa femme, ses père & mère, savoir :

- *la dite Élisabeth BAUDIN, veuve du dit défunt Jacques du CHESNOY, mère,*
- *Roch du CHESNOY, officier du cabinet de Monsieur, oncle paternel,*
- *Pierre DRIEU, maître sculpteur à Paris, oncle paternel à cause de sa femme, ¹*
- *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois, oncle maternel, ²*
- *Claude LUCE, maître pâtissier à Paris, oncle maternel à cause de défunte sa femme, ³*
- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la Dauphine, oncle maternel à cause de la D^{lle} sa femme, ⁴*
- *& François MILLET, tapissier de Monsieur, cousin à cause de sa femme, ⁵*

tous par Me Jean [TRIC...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration demeurée annexée à ces présentes ; [...]

¹ La procuration annexe apporte des précisions sur les épouses citées dans cet avis sans être nommées : *à cause de Marguerite du CHESNOY, sa femme.*

² Élisabeth BAUDIN est sans doute la fille de Jean & Claudine DUVAL.

³ *A cause de défunte Claude BAUDIN, sa femme.*

⁴ *A cause de [Magdeleine] DUVAL, sa femme.*

⁵ *A cause de LUCE, sa femme.*

Avis DUCHESNOY du 26 septembre 1696

L'an 1696 le 26^{ème} jour de septembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jacques DUCHESNOY, fils mineur de défunt Jacques DUCHESNOY, maître marbrier à Paris, & Élisabeth BEAUDIN, sa femme, à présent sa veuve, ses père & mère, savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Roch DUCHESNOY, officier du cabinet de Monsieur, oncle paternel,*
- *Pierre DRIEU, maître marbrier, aussi oncle paternel à cause de Marguerite DUCHESNOY, sa femme,*
- *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois, grand-oncle maternel,*
- *Jean THOMIN, marchand drapier, aussi grand-oncle maternel à cause de sa femme, ¹*
- *Pierre de LA MAISON de BOIS, maître serrurier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Marie BEAUDIN, sa femme,*
- *Pierre PERIER, marchand drapier, cousin maternel à cause de sa femme, ²*
- *& Nicolas BEAUDIN, aussi marchand drapier, cousin maternel,*

tous par Me Jean TRICOT, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...] demeurée annexée à ces présentes ; auquel TRICOT au dit nom avons fait faire serment de nous donner bon & fidèle avis sur l'acceptation qui est à faire par le dit mineur à la succession du dit défunt Jacques DUCHESNOY, son père, ou renonciation à icelle ; [...]

¹ *A cause de Marguerite DUVAL, sa femme.*

² *A cause d'Anne DIONIS, sa femme.*

**Famille PESSET
(alliée à la famille BAUDIN)**

**Inventaire après décès de Marie BAUDIN
du 18 juin 1657 ¹**

L'an 1657 le 18^{ème} jour de juin 8 heures du matin, à la requête de honorable homme Michel PESSET, maître chandelier en suif à Paris, juré mouleur contrôleur de bois en cette dite ville, y demeurant rue de la Vieille Cordonnerie dite des Fourreurs, paroisse St Germain de l'Auxerrois, tant en son nom que comme tuteur de Magdeleine, Marie, Michelle & Pierre PESSET, enfants mineurs de luy & de défunte Marie BAUDIN, jadis sa femme, leurs père & mère, élu par leurs parents & amis & de leur avis homologué par sentence du Châtelet de Paris en date du 30^{ème} jour de mai 1656, les dits mineurs héritiers de la dite défunte, leur mère ; en la présence de honorable homme Jean BAUDIN, aussi maître chandelier en suif à Paris & juré mouleur contrôleur de bois en cette dite ville, demeurant au faubourg St Jacques, grande rue du dit lieu, oncle & subrogé tuteur des dits mineurs, qui a accepté la dite charge par acte du 4^{ème} jour du présent mois de juin, étant au pied de la dite sentence.

A la conservation des droits des parties [...]

Ensuivent les [titres] & papiers

Item une expédition en parchemin du contrat de mariage d'entre le dit Michel PESSET & la dite Marie BAUDIN, jadis sa femme, passé par devant LE VASSEUR & LORIMIER, lors notaires du dit Châtelet, le 3^{ème} jour de juin 1640 aux clauses & conditions y portées ; au bas duquel sont 2 quittances passées par devant RICARDEAU, l'un des notaires soussignés, & le dit LORIMIER : la première en date du 23^{ème} jour du dit mois de juin faite par le dit Michel PESSET & feus Claude PESSET & Magdeleine de VOUGE, ses père & mère, de la somme de 3 000 livres de dot de son mariage ; & la 2^{ème} en date du dit jour 23^{ème} juin 1640 [...] ; inventorié..... 1

Item une grosse en parchemin d'un contrat passé par devant PRIEUR & CHAUS-SIERE, notaires au dit Châtelet, le 23^{ème} décembre 1652, qui est une forme de partage fait entre le dit Michel PESSET & ses cohéritiers en la succession de leurs défunts père & mère des sommes de deniers y déclarées ; inventorié..... 3

¹ Me RICORDEAU : MC/ET/CIX/225

Avis FERRAND du 22 décembre 1682

L'an 1682 le 22 décembre, par devant nous Pierre GIRARDIN est comparu Antoine FERRAND, marchand épicier à Paris, qui nous a dit qu'il a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis de Robert, Michel, Marie, Marc Antoine FERRAND, enfants mineurs de luy & de défunte Marie PESSET, jadis sa femme, pour donner leurs avis si les dits mineurs accepteraient ou renonceraient à la communauté de biens qui a été entre le dit FERRAND, leur père, & la dite Marie PESSET, leur mère ; & encore sur la proposition faite par le dit FERRAND que, pour se libérer en partie de la dot & douaire des dits mineurs, il désirerait leur vendre un quart à luy appartenant dans une maison [...] ; & d'autant qu'ils sont comparus, savoir :

- *Robert FERRAND, marchand épicier, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Michel PESSET, juré mouleur de bois, aïeul maternel,*
- *Pierre PESSET, marchand,*
- *Pierre DIONIS, menuisier, à cause d'Anne BAUDIN, sa femme,*
- *Jean LANGLOIS, marchand mercier, & Thomas LANGLOIS, cousins issus de germain,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur pouvoir sous seing privé en date d'aujourd'huy [...]

**Tuition & avis FERRAND
du 28 novembre 1684**

L'an 1684 le 28^{ème} jour de novembre, par devant nous Jean LA CAMUS sont comparus les parents & amis des enfants mineurs de défunts Antoine FERRAND, marchand épicier, bourgeois de Paris, & Marie PESSET, leurs père & mère, savoir :

- *Michel PESSET, juré mouleur de bois à Paris, aïeul maternel,*
- *Étienne FERRAND, aussi marchand épicier, oncle paternel,*
- *Pierre DIONIS, oncle à cause d'Anne BAUDIN, sa femme, du côté maternel,*
- *Jean LANGLOIS, marchand mercier, cousin germain maternel,*
- *Thomas LANGLOIS, aussi cousin germain,*
- *& Guillaume de VOULGE, juré crieur, cousin maternel,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant de COMBES & DIONIS, notaires en cette dite Cour, le 26^{ème} jour des présents mois & an [...] ; lequel au dit nom nous a dit qu'il est besoin d'élire un tuteur & un subrogé tuteur aux dits mineurs pour dorénavant régir & gouverner leurs personnes & biens ; [...]

Avis FERRAND du 23 février 1685

L'an 1685 le 23^{ème} jour de février, par devant nous Jean LA CAMUS est comparu Michel PESSET, juré mouleur de bois à Paris, aïeul maternel & tuteur des enfants mineurs des défunts Antoine FERRAND & Marie PESSET, sa femme, leurs père & mère ; lequel PESSET ès dits noms nous a dit qu'il a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs pour donner leurs avis, si les dits mineurs accepteront ou renonceront à la succession du dit Antoine FERRAND, leur père ; & d'autant qu'ils sont comparus, savoir :

- *Étienne FERRAND & Robert FERRAND, marchands épiciers, oncles paternels,*
- *Pierre DIONIS, oncle maternel à cause d'Anne BAUDIN, sa femme,*
- *Jean LANGLOIS & Thomas LANGLOIS, cousins germains du côté maternel,*
- *Henry [GOFFINET], sergent à verge, cousin issu de germain à cause de sa femme,¹*
- *& Louis GAILLARD, bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur pouvoir sous seing privé [...]

¹ Magdeleine DIONIS, fille de Guillaume & Marie du CHAUFOR, petite-fille de Pierre du CHAUFOR & Magdeleine PESSET.

**Subrogation de tuteur & avis FERRAND
du 15 décembre 1685**

L'an 1685 le 15^{ème} jour du mois de décembre, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Me Damien ANTHEAUME, procureur de Magdeleine PESSET, veuve d'Antoine BAILLON, marchand à Paris, & d'Étienne PESSET, aussi marchand à Paris, habiles à se dire & porter héritiers de défunt Michel PESSET, leur père, vivant marchand de bois à Paris ; lequel ANTHEAUME au dit nom nous a dit que le dit Michel PESSET étant décédé il y a environ 6 mois, les parents & amis des mineurs ci après nommés avaient été diverses fois assemblés par devant nous pour élire un tuteur aux dits mineurs au lieu & place du dit feu Michel PESSET, leur aïeul maternel ; ès quelles assemblées, après plusieurs contestations, Étienne FERRAND aurait été élu tuteur ; & par sentence rendue en la chambre civile, il aurait été [condamné] d'accepter la dite charge ; mais comme le dit Étienne FERRAND est chargé d'une grande famille, il aurait interjeté appel de la dite sentence ; sur lequel appel serait intervenu arrêt de la Cour de parlement du 11 août dernier, par lequel il a été déchargé de la dite tutelle & ordonné qu'il serait fait une nouvelle assemblée des parents des dits mineurs pour leur élire un tuteur, même en cas de contestation, qu'il serait fait un tuteur onéraire ; en exécution duquel arrêt aurait été derechef convoqué par assignation plusieurs assemblées par devant nous pour la dite élection de tutelle ; ès quelles assemblées on n'a pu trouver aucun proche parent des dits mineurs qui fut en état d'être leur tuteur, la plupart en étant exemptés soit par leur grande famille ou par les charges qu'ils ont, qui leur donnent cette exemption ; mais comme il est nécessaire de procéder au plutôt à la dite élection pour qu'on puisse valablement faire l'inventaire des biens demeurés après le décès du dit feu PESSET, & vendre la charge de juré mouleur de bois dont il était pourvu, dont on ne peut recevoir que les 2 tiers du revenu pendant qu'elle vaque, & qu'il y a danger que les biens de la dite succession ne dépérissent, les dits parents ayant trouvé à propos de nommer pour tuteur une personne qui n'était point leur parent & de luy donner par an 100 livres sur les biens des dits mineurs pour les peines & soins qu'il prendra en la dite tutelle, les dits veuve BAILLON & PESSET ont convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs, qui sont Robert, âgé de 16 ans, Michel, de 15 ans, & Marie FERRAND, âgée de 13 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunts Antoine FERRAND, marchand épicier à Paris, & Marie PESSET, sa femme, leurs père & mère, pour donner leurs avis sur tout ce que dessus ; & d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Robert FERRAND, marchand épicier à Paris, oncle paternel,*
- *Étienne FERRAND, marchand épicier, aussi oncle paternel,*
- *[...]*
- *Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, grand-oncle maternel à cause d'Anne BAUDIN, sa femme,*
- *Jean LANGLOIS, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Thomas LANGLOIS, marchand épicier, cousin maternel,*
- *Me Jean DIONIS, procureur en la Chambre des comptes, aussi cousin maternel,*
- *& Guillaume de VOULGES, juré crieur, cousin paternel,*

tous par Me Philippe DAMONVILLE, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant BENOIST & DIONIS, notaires au dit Châtelet, le 13 de ce mois ; [...]

**Inventaire après décès de Michel PESSET
du 18 décembre 1685 ¹**

L'an 1685 le 18^{ème} jour de décembre du matin, à la requête de :

- *Marie Magdeleine PESSET, veuve de défunt Antoine BAILLON, vivant marchand de vins, bourgeois de Paris, y demeurant rue des Fourneaux, paroisse St Germain l'Auxerrois, en son nom,*
- *Catherine AURILLON, femme & procuratrice de sieur Pierre PESSET, marchand à Paris, demeurant rue des Petits Pères de Nazareth, paroisse St Nicolas des Champs, du dit Sr son époux fondée de procuration générale & spéciale pour l'effet qui ensuit passée par devant [...]*
- *Me Denis de LA ROQUE, sieur Desbornes, bourgeois de Paris, y demeurant faubourg St Germain, rue de l'Université, paroisse St Sulpice, au nom & comme tuteur de Robert, âgé de 16 ans, Michel, âgé de 15 ans, & de Marie FERRAND, âgée de 13 ans ou environ, enfants mineurs de défunts Antoine FERRAND, vivant marchand épicier à Paris, & Marie PESSET, sa femme, leurs père & mère ; élu à la dite charge par avis des parents & amis homologué au Châtelet de Paris [...] du 15^{ème} jour du présent mois de décembre ;*

& encore à la requête de Jean PIERRET, économe de l'hôpital du Saint Esprit en Grève à Paris, demeurant dans l'enclos du dit hôpital, paroisse St Jean en grève, au nom & comme procureur de Messieurs les directeurs de l'hôpital général & du dit hôpital du St Esprit, qui y est [...] tuteur de Marc Antoine FERRAND, l'un des orphelins du dit hôpital du St Esprit, fils mineur des dits défunts Antoine FERRAND & Marie PESSET, sa femme, ses père & mère, d'eux fondé de procuration spéciale pour l'effet qui ensuit [...] ;

& encore en la présence de Me Jacques RENAULT, avocat en parlement, conseiller du Roy, substitut de Monsieur le procureur du Roy au Châtelet de Paris, appelé pour l'absence de Michel PESSET qui est à présent dans les îles de la Martinique ;

les dits Marie Magdeleine, Michel & Pierre PESSET habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un quart, de défunt Michel PESSET, leur père, vivant juré mouleur de bois, bourgeois de Paris ; les dits Robert, Michel, Marie & Marc Antoine FERRAND, frères & sœurs, aussi habiles à se dire & porter héritiers pour l'autre quart du dit feu Sr Michel PESSET, leur aïeul maternel, par représentation de la dite défunte Marie PESSET, leur mère.

A la conservation des droits des parties [...] après le décès du dit feu Sr Michel PESSET arrivé le 17^{ème} jour de juin dernier, trouvés & étant ès lieux qu'il occupait, dépendant de la maison ou la dite veuve BAILLON est demeurante en la dite rue des Fourneaux [...]

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/717

Ensuivent les titres & papiers

Item expédition de l'inventaire fait à la requête du dit feu sieur PESSET, tant en son nom que comme tuteur des dits Magdeleine, Marie, Michel & Pierre PESSET, enfants mineurs de luy & de la dite défunte Marie BAUDIN, sa femme, en présence de Jean BAUDIN, subrogé tuteur des dits mineurs, après le décès de la dite défunte [...] & RICORDEAU, notaires à Paris, le 18^{ème} jour de juin 1657, clos en justice le 27^{ème} juillet suivant ; inventoriée 1
 [...]

Item une expédition en papier du contrat de mariage passé entre le dit feu Sr Antoine BAILLON d'une part, & le dit feu sieur PESSET stipulant pour la dite Magdeleine PESSET, sa fille, d'autre, par devant [QUARTIER] & RICORDEAU, notaires à Paris, le 11^{ème} jour de novembre 1661 ; par lequel [...] ; inventoriée en marge 4

Item une expédition d'un autre contrat de mariage passé entre le dit feu Sr Antoine FERANT d'une part, & le dit feu Sr PESSET stipulant pour la dite Marie PESSET, sa fille, d'autre, devant PARQUE & LE VASSEUR, notaires à Paris, le 12^{ème} jour de janvier 1669 ; par lequel [...] ; 5

Item l'expédition en papier du contrat de mariage passé entre le Sr Pierre PESSET d'une part, & la dite Dam^{lle} Catherine AURILLON, lors veuve du Sr Claude HOUDRY, marchand bourgeois de Paris, par devant LE VASSEUR & MOUSNIER, notaires à Paris, le 28^{ème} août 1672 ; par lequel [...] ; inventoriée sur les dites 2 pièces l'une comme l'autre 6

**Avis FERRAND & PESSET
du 14 mars 1686**

L'an 1686 le 14^{ème} mars, par devant nous Jean LE CAMUS [...] sont comparus les parents & amis de Robert, âgé de 16 ans, Michel, de 15 ans, & Marie FERRAND, âgée de 13 ans ou environ, & de Marc Antoine FERRAND, l'un des orphelins de l'hôpital du St Esprit à Paris, enfants mineurs de défunts Antoine FERRAND, marchand épicier à Paris, & Marie PESSET, sa femme, savoir :

- *Robert FERRAND, marchand épicier à Paris, oncle paternel,*
- *Étienne FERRAND, aussi marchand épicier à Paris, oncle paternel & subrogé tuteur des dits mineurs,*
- *Clément JOSEPH, aussi marchand épicier, cousin paternel,*
- *Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel à cause d'Anne BAUDIN, sa femme,*
- *Jean LANGLOIS, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Thomas LANGLOIS, marchand épicier à Paris, aussi cousin maternel,*
- *& Edme de LA ROQUE, Sr des Bornes, bourgeois de Paris, cousin,*

tous par Me Damien ANTEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...] ; lequel au dit nom nous a dit qu'il a été représenté par le dit Sr de LA ROQUE, tuteur des dits mineurs, à tous les autres parents susnommés que depuis l'avis des parents des dits mineurs du 15 décembre dernier portant permission à icelui Sr de LA ROQUE au dit nom de vendre conjointement avec les cohéritiers des dits mineurs & orphelin en la succession de défunt Michel PESSET, aïeul maternel d'iceux mineurs & orphelin, la charge de juré mouleur de bois à Paris dont il était pourvu au jour de son décès sur le pied de la dernière vendue, à condition que la part qui appartiendrait aux dits mineurs & orphelin [...]

Comme aussi sont comparus les parents & amis de Pierre, âgé de 12 à 13 ans, Françoise, âgée de 8 ans, & d'autre Pierre PESSET, âgé de 6 ans & demi, enfants de Pierre PESSET, marchand bourgeois de Paris, & de Dam^{lle} Catherine AURILLON, sa femme, & des autres enfants à naître en loyal mariage du dit Pierre PESSET, savoir :

- *le dit Sr Pierre DIONIS, Jean LANGLOIS & Thomas LANGLOIS, parents paternels,*
- *Guillaume AURILLON, chirurgien ordinaire du Roy, oncle maternel,*
- *[...]*

tous aussi par le dit ANTHEAUME, fondé de leur pouvoir [...]

Famille DUVAL

Contrat de mariage entre Pierre DIONIS & Marie Magdeleine DUVAL le 28 janvier 1663 ¹

Par devant les notaires gardes notes du Roy [...] en son Châtelet de Paris soussignés furent présents en leurs personnes honorable personne Pierre DIONIS, chirurgien ordinaire du Roy suivant la Cour, [...] de sa Majesté & maître chirurgien à Paris, demeurant rue de Richelieu, paroisse Saint Roch, fils d'honorable homme Pierre DIONIS, menuisier ordinaire des bâtiments du Roy, bourgeois de cette ville de Paris, & de Anne BAUDIN, sa femme, ses père & mère, demeurant susdites rue & paroisse, d'une part ;

honorable homme Nicolas DUVAL, juré mouleur contrôleur de bois en cette ville de Paris, & Claude FOURNIER, sa femme, de luy dûment autorisée pour l'effet des présentes, demeurant faubourg St Jacques, grande rue du dit lieu, paroisse Saint Jacques Saint Philippe, stipulant en cette partie pour Marie Magdeleine DUVAL, leur fille, demeurant avec eux, à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & du consentement & assistées, savoir le dit DIONIS :

- *les dits Pierre DIONIS & Anne BAUDIN, ses père & mère, la dite BAUDIN autorisée de son dit mari pour l'effet des présentes,*
- *François DIONIS, frère du futur époux,*
- *Pierre PERIER le jeune, marchand à Paris & beau-frère du dit futur époux à cause de Anne DIONIS, sa femme,*
- *François DIONIS, oncle du dit futur époux, marchand de soye en cette ville de Paris,*
- *Jean BAUDIN, juré mouleur contrôleur de bois à Paris, oncle du côté maternel du futur époux,*
- *Guillaume DIONIS, marchand de bois, cousin du dit futur époux,*
- *François MAURISSEAU, garde de meubles de Madame douairière duchesse d'Orléans, oncle maternel du dit futur époux à cause de [Magdeleine] BAUDIN, sa femme,*
- *Pierre [L...], premier architecte des bâtiments du Roy, ami du dit futur époux,*
- *sieur Thibault POISSANT, secrétaire ordinaire du Roy, aussi ami du dit futur époux,*
- *& Nicolas BAUDIN, marchand, allié du dit futur époux,*

& de la part des dits DUVAL, sa femme & leur dite fille :

- *Gilles DUVAL, juré mouleur de bois en cette ville de Paris, Nicolas DUVAL, frères de la dite future épouse,*
- *& encore le dit Jean BAUDIN, juré mouleur contrôleur de bois, beau-frère d'icelle future épouse à cause de [Claude] BAUDIN, sa femme,*
- *François DAMINOIS, aussi juré mouleur de bois à Paris, beau-frère de la dite future épouse à cause de défunte Catherine DUVAL, jadis sa femme,*
- *Pierre PERIER l'aîné, aussi juré mouleur de bois à Paris, beau-frère de la dite future épouse à cause de Marguerite DUVAL, sa femme,*
- *Me Vincent HERAULT, huissier ordinaire du Roy en sa Cour des monnayses, ami de la dite future épouse,*
- *Me René [FOUESNAU], procureur au dit Châtelet de Paris, aussi ami de la dite future épouse,*

¹ Contrat devant Me RICORDEAU : MC/ET/CIX/214

**Égalemeⁿt & partage entre les héritiers de Nicolas DUVAL
du 24 décembre 1673 ¹**

Furent présents :

- *Gilles DUVAL, juré mouleur de bois, bourgeois de Paris,*
- *Nicolas DUVAL aussi juré mouleur de bois,*
- *Nicolas CHEVALLIER, maître serrurier, bourgeois de Paris, Françoise DUVAL, sa femme, demeurant au faubourg St Jacques, paroisse St Jacques du Haut Pas,*
- *Pierre DIONIS, chirurgien ordinaire de la Reyne & [...] à Paris, & damoiselle Marie Madeleine DUVAL, sa femme, demeurant rue Neuve St Honoré, paroisse St Roch,*
- *Jean THOMIN, marchand bourgeois de Paris, Marguerite DUVAL, sa femme, demeurant rue Comtesse d'Artois, paroisse St Eustache,*
- *Me Spire CHASTELUS, procureur au Châtelet de Paris, D^{lle} Élisabeth DAMINOIS, sa femme, demeurant rue de la [V...], paroisse St Jean en Grève, le dit sieur CHASTELUS au nom & comme tuteur à l'effet du présent également & partage de la dite Dam^{lle}, sa femme, élu en la dite charge par avis de ses parents & amis homologué au Châtelet de Paris par acte reçu [...] le 23^{ème} jour des présents mois & an, [...];*
- *Jean BAUDIN, maître chandelier en suif à Paris, demeurant au faubourg St Jacques, paroisse St Jacques du Haut Pas; Madeleine, Pierre, Élisabeth & Marie BAUDIN, émancipés d'âge, procédant sous l'autorité du dit sieur Gilles DUVAL, leur curateur, demeurant avec le dit Jean BAUDIN, leur frère; le dit Jean BAUDIN, au nom & comme tuteur à l'effet du présent également & partage des dits Madeleine, Pierre, Élisabeth & Marie BAUDIN, & de Jacques BAUDIN, mineur, ses frères & sœurs, élu à la dite charge par avis de leurs parents & amis homologué au bailliage du Palais par acte du 26^{ème} jour d'octobre dernier, [...];*
- *Claude LUCE, maître pâtissier à Paris, & Claude BAUDIN, sa femme, demeurant rue Neuve St Honoré, paroisse St Roch, toutes les dites femmes de leurs dits maris autorisées pour l'effet des présentes; le dit LUCE, au nom & comme tuteur à l'effet du présent également & partage de la dite Claude BAUDIN, sa femme, élu à la dite charge par le dit avis des parents du dit jour 26 octobre dernier;*

les dits Nicolas, Gilles, Françoise, Marguerite & Marie Magdeleine DUVAL, de leur chef; la dite damoiselle Élisabeth DAMINOIS, par représentation de défunte Catherine DUVAL, sa mère, au jour de son décès femme du sieur François DAMINOIS, juré mouleur de bois, bourgeois de Paris, son père; & les dits Jean, Claude, Madeleine, Pierre, Élisabeth, Marie & Jacques BAUDIN, par représentation de défunte Claude DUVAL, leur mère, au jour de son décès femme de Jean BAUDIN, leur père, à présent décédé; héritiers, chacun pour un septième de défunts Nicolas DUVAL, vivant juré mouleur de bois, bourgeois de Paris, & Claude FOURNIER, sa femme, leurs père & mère & aïeux;

disant les dites parties, qu'après le décès du dit feu sieur Nicolas DUVAL arrivé le 6^{ème} jour de mai 1671, il n'aurait été fait aucun inventaire des biens par luy délaissés, desquels ils auraient laissé la jouissance à la dite Claude FOURNIER, lors sa veuve, pendant sa viduité; laquelle veuve DUVAL voulant égaler [...]

[...] la dite Claude FOURNIER aurait continué la jouissance jusqu'au jour de son décès arrivé le 27^{ème} jour d'avril dernier [...]

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/668

Tuition DUVAL du 2 juillet 1683

Sont comparus par devant nous les parents & amis de Catherine, âgée de 20 ans, Élisabeth, âgée de 17, Gilles de 15 ans, & Nicolas DUVAL, âgé de 7 ans & demi ou environ, enfants mineurs de défunt Gilles DUVAL, bourgeois de Paris, & de Barbe LAHOGUE, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Pierre LAMAQUE, marchand de vins, & Mathieu de LA RUELLE, juré porteur de grains & marchand de vins à Paris, beaux-frères à cause de Claude & Barbe DUVAL, leurs femmes,*
- *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois à Paris,*
- *Sr Jean THOMIN, marchand bourgeois de Paris, à cause de sa femme,¹*
- *Nicolas CHEVALIER, maître serrurier à Paris, aussi à cause de sa femme,² oncles paternels,*
- *Gilles LAHOGUE, marchands bourgeois de Paris,*
- *& Jacques VIOLAINE, maître chandelier à Paris, à cause de sa femme, oncles maternels,*

tous comparant par Me Guillaume JOSSE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant de ST JEAN & AUMONT, notaires à Paris, le 28 juin dernier [...] ; lequel JOSSE au dit nom nous a dit & remontré qu'il est nécessaire d'élire un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs pour dorénavant régir & gouverner leurs personnes & biens ; [...]

¹ Marguerite DUVAL, veuve de Pierre PERIER l'aîné.

² Françoise DUVAL.

Tuition LAMAQUE du 8 mai 1691

L'an 1691 le 8^{ème} jour de mai, par devant nous Jean LE CAMUS son comparus les parents & amis de Nicolle Barbe, âgée de 7 ans, Jeanne, âgée de 5 ans & demi, Jean Pierre, âgé de 13 mois, Louis LAMAQUE, âgé de 2 mois, enfants mineurs de défunt Sr Pierre de LAMAQUE, maître d'hôtel pour le Roy en son château de la Bastille, & de Dam^{lle} Claude DUVAL, jadis sa femme, à présent sa veuve, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur & d'un subrogé tuteur aux mineurs pour régir & gouverner leurs personnes & biens, à savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Nicolas LAMAQUE, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Charles LAMAQUE, bourgeois de Paris, frère consanguin,*
- *Guillaume SOLEIL, maître perruquier, beau-frère,*
- *Barbe LAHOGUE, veuve de Gilles DUVAL, juré mouleur de bois, aïeule maternelle,*
- *Pierre THIBOUT, marchand de vin, oncle à cause d'Élisabeth DUVAL, sa femme,*
- *Nicolas GOURDIN, aussi marchand de vin, oncle maternel,¹*

tous par Me Claude GOUALLARD, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant BOBUSSE & AUMONT, notaires en cette Cour, [...]

¹ Personnage inconnu.

Avis LAMAQUE du 16 septembre 1705

L'an 1705 le 16 septembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jean Pierre LAMAQUE, Pierre LAMAQUE, Nicolle Barbe LAMAQUE & Jeanne LAMAQUE, enfants mineurs de défunt Pierre de LAMAQUE, maître d'hôtel pour le Roy au château de la Bastille, & Claude DUVAL, sa femme, leurs père & mère, la dite DUVAL au jour de son décès femme en secondes noces de Jean Baptiste DUJARDIN, à savoir :

- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, oncle maternel à cause de sa femme,¹*
- *Nicolas DUVAL, juré mouleur de bois sur les portes & places de cette ville, oncle maternel,*
- *Jean THOMIN, marchand drapier, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de sa femme,²*
- *Guillaume LEFEBURE, bourgeois de Paris, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *François MILLET, garde meuble de Monsieur duc d'Orléans, cousin maternel à cause de sa femme,³*
- *Charlemagne de MONTQUERON, marchand bourgeois de Paris, cousin paternel à cause de sa femme,*
- *[...], amis,*

tous par Me Raphaël ROYER le jeune, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par Charles LAMAQUE, bourgeois de Paris, tuteur des dits Jean Pierre & Pierre LAMAQUE, & par Nicolas RINCÉ, bourgeois de Paris, curateur à l'émancipation des dites Barbe Nicolle & Jeanne LAMAQUE, qu'après le décès du dit Pierre de LAMAQUE, père des dits mineurs, arrivé en l'année 1691, leur mère a été élue leur tutrice, laquelle a fait procéder à l'inventaire des biens & effets de la succession & communauté ; qu'en l'année 1697, elle a convolé en secondes noces avec le dit DUJARDIN, & est décédée en l'année 1703 sans avoir rendu de compte aux dits mineurs ; [...]

¹ Marie Magdeleine DUVAL.

² Marguerite DUVAL.

³ Anne Madeleine LUCE, fille de Claude & Claude BAUDIN, petite-fille de Jean BAUDIN & Claude DUVAL.

Avis THOMIN du 16 juillet 1706

L'an 1706 le 16 juillet, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Claude Nicolas THOMIN, Claude Ursule THOMIN, Jean Baptiste THOMIN, Marie Anne THOMIN, Magdeleine THOMIN, Marie Magdeleine Thérèse THOMIN & Marguerite THOMIN, tous frères & sœurs, enfants mineurs de défunt Claude THOMIN, officier de paneterie du Roy, & de D^{lle} Marie Magdeleine PERRIER, jadis sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, savoir :

- *la dite veuve THOMIN,*
- *Jean THOMIN, marchand drapier, oncle & subrogé tuteur,*
- *Me Jean THOMIN, procureur au Châtelet, cousin issu de germain paternel,*
- *Nicolas DUVAL, commissaire contrôleur, juré mouleur de bois, oncle maternel,*
- *Pierre DIONIS, premier chirurgien de Madame la duchesse de Bourgogne, oncle maternel,¹*
- *Nicolas GOURDIN, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Jean BAUDIN, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *François DESPLASSES, marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain maternel,²*

tous par Me François CHEVANCE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée le jour d'hier par devant RICHER & MOUFLE, notaires en cette Cour, annexée à ces présentes ; lequel CHEVANCE au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'il leur a été représenté par la dite D^{lle} veuve THOMIN que son dit défunt mari avait épousé en premières noces Marie BUHOT³ ; & que par son contrat de mariage passé par devant GUILLON de FONTENAY, notaire à St Germain en Laye, le 20 août 1679, il avait doué la dite BUHOT de 150 livres de rente ou du douaire coutumier au choix de la dite BUHOT ; duquel mariage est issue Marie THOMIN, qui a épousé Claude LUCE, maître pâtissier à Paris, au profit de laquelle le dit douaire est ouvert par le moyen de la renonciation qu'elle & son dit mari ont faite à la succession du dit défunt Claude THOMIN, leur père & beau-père, s'étant tenus au douaire préfix, dont le principal se monte à 3 000 livres, qu'elle se trouve obligée de leur payer ; que d'ailleurs, Claude Nicolas THOMIN, âgé de 20 ans ou environ, fils aîné du dit défunt & de la dite D^{lle} sa veuve, est dans le dessein & en état de faire un établissement, & que Marie Magdeleine Thérèse THOMIN, âgée de 17 ans ou environ, aussi fille du dit défunt & d'elle, est dans le dessein de se faire religieuse ; qu'il est impossible à la dite veuve THOMIN de payer les dits 3 000 livres aux dits LUCE & sa femme, & à ses dits enfants chacun 2 000 livres, qui leur reviennent du bien de leur père, n'ayant aucun denier comptant, parce que tout le bien de la communauté d'entre le dit défunt & elle ne consiste qu'en maisons sises à St Germain en Laye [...]

¹ Nicolas DUVAL & Pierre DIONIS (à cause de Marie Magdeleine DUVAL, son épouse) sont des oncles maternels de Marie Magdeleine PERRIER, fille de Pierre l'aîné & Marguerite DUVAL.

² A cause de Denise PERIER, son épouse.

³ Le 12 novembre 1679 à St Germain en Laye, Claude THOMIN, officier de paneterie du Roy, fils de défunt Jean THOMIN, vivant officier de la Reyne, & de Marie MERCIER, épouse Marie BUHOT.

**Interdiction THOMIN, veuve OURSEL
du 21 février 1716 ¹**

Supplie humblement Pierre DIONIS, premier chirurgien de feu Madame la Dauphine ; disant que du mariage de défunt sieur Jean THOMIN, marchand bourgeois de Paris, & de Marguerite DUVAL, sa femme, auparavant veuve du sieur Pierre PERRIER, aussi marchand bourgeois de Paris, est issue damoiselle Marie THOMIN, leur fille unique, qui a épousé maître Michel OURSEL, greffier en chef de la grande maréchaussée & connétablie de France ; lequel est décédé & laisse 5 enfants [...]

¹ Dossier de 28 pages : la pièce transcrite est une supplique du 27 février 1715.

Avis THOMIN du 10 février 1719

L'an 1719 le 10 février, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Marguerite THOMIN, fille émancipée d'âge de défunts Claude THOMIN, vivant fournisseur de paneterie commun du Roy, & de D^{lle} Marie Magdeleine PERRIER, son épouse, savoir :

- *Sr Claude LUCE, officier de Mr le Régent, demeurant rue St Honoré, paroisse St Roch, beau-frère à cause de Marie THOMIN, son épouse,*
- *Me Guillaume THOMIN, conseiller du Roy, commissaire ancien, cousin paternel,*
- *Michel PIGEON, écuyer du grand commun, cousin paternel,*
- *Nicolas DUVAL, écuyer, gendarme ordinaire de la garde du Roy, cousin maternel,*
- *Me Jean Baptiste PERRIER, trésorier de la prévôté de l'hôtel, cousin maternel,*
- *Me François Jacques PERRIER, avocat au parlement, cousin maternel,*
- *François DESPLASSES, marchand bourgeois de Paris, aussi cousin maternel,¹*

tous par Me Nicolas HAMELIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel HAMELIN au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ A cause de Denise PERIER, son épouse.